



Membres en
exercice : 27

Membres
présents : 27

Suffrages
exprimés : 22

Suffrages
déclarés
nuls : 01

Suffrages
blancs : 04

Certifiée exécutoire par
le Maire compte tenu de
l'affichage et de la
réception en Préfecture
le

Deshaies, le

La Directrice Générale
des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Samedi 04 Juillet, suite à la convocation du 30 Juin adressée par le Maire sortant, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni exceptionnellement sur l'esplanade des fêtes en raison du COVID 19, à 16 heures, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, NICOISE Robert, GAMIETTE Liliane, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert, SOMMEIL Nicole, MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, OPET Ghislaine, CARENE Patrice, PHILETAS Christina, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, LEDUC Jean-Marie, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, SORIMOUTOU Katia, GAMIETTE Julien, GOUBIN Fred, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale, HURGON Jacques,

Absents excusés : NEANT

Sont absents : NEANT

Secrétaire de séance : PHILETAS Christina

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC



Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif dans un
délai de deux (2) mois à compter
de sa publication

ELECTION DU MAIRE

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment l'article L.2122-7;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame la Présidente, doyenne rappelle l'objet de cette délibération : l'élection du Maire.
Après un appel de candidature, il est procédé au vote.



N°d'affichage : /SEC/2020/07/29
COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 04 Juillet 2020

Madame Jeanny MARC MATHIASIN est seule candidate à l'élection de Maire de la commune.

Il est procédé au vote. Les 27 membres ont voté.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... **00**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **27**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **01**
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) **04**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] **22**
- f. Majorité absolue ¹ **14**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARC née MATHIASIN Jeanny	22	Vingt-deux
.....
.....
.....
.....

Article 1 : Madame la Présidente **PROCLAME** Madame **Jeanny MARC MATHIASIN**, Maire de la commune de DESHAIES et le déclare installée.

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Deshaies, le **06 Juillet 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC